



Compte-rendu du Conseil Municipal

Lundi 5 septembre 2011 - 20 h 00

L'an deux mil onze, le cinq septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Daniel DENIS, Maire.

Présents : DENIS Daniel, ANGEE Jean, MAITRALLAIN Patrick, GOUBIN Francis, ALLO Louis, PULUHEN Jacques, EDY Yvon, LAUBE Lionel, BREHAULT Franck, FAUCILLON Emmanuel, ECOBICHON Isabelle, DENEUX Jean, HIREL Henri, GUYONY Nathalie, LE BORGNE Daniel, LEMARCHAND Marie-Thérèse, PASCO Annie, TURBAN Véronique, LUCIA Claudine, TERTRE Fernand.

Absents Excusés : BLANCHET Madeleine (procuration à Henri HIREL), RABET Laurent (procuration à Yvon EDY), LE NOUVEL Jérôme (procuration à LUCIA Claudine).

Le Conseil Municipal a désigné Jean ANGEE, secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

M. Daniel DENIS, Maire de Plœuc-sur-Lié, ouvre la séance en proposant au vote le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte le compte rendu du Conseil municipal du 4 juillet 2011.**

En début de séance, M. le Maire présente Mlle Audrey PRIGENT, qui vient d'être recrutée pour reprendre le poste à 80% de Chargée de l'urbanisme et des élections suite à la mutation de Mme LEBON à la mairie de TREGUEUX.

Finances

✓ **Livraison de repas à la cantine de l'Hermitage Lorge – Modification de tarif**

M. le Maire rappelle que la commune de l'Hermitage Lorge a bénéficié, pendant l'année scolaire 2010-2011, des livraisons de repas pour leur restaurant scolaire. Ils souhaitent continuer à bénéficier des services de la cuisine centrale au moins jusqu'au mois de décembre prochain. Afin de tenir compte du coût du carburant nécessaire pour les livrer, il est proposé d'augmenter le tarif des repas, qui passerait de 3,60 € à 3,70€.

La modification choisie serait applicable au 5 septembre 2011 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide l'augmentation du tarif des repas livrés à l'Hermitage Lorge à 3,70 € chaque ;**
- **Rend cette augmentation applicable à compter du 5 septembre 2011.**

✓ **Repas exceptionnels de la cantine municipale - Modification de tarif**

Lors du conseil du 4 juillet dernier, une augmentation de 5% des tarifs des repas de la cantine municipale a été décidée. Cependant, cette augmentation faisait passer le tarif du repas exceptionnel à 3,36 €. Pour des raisons pratiques, il est proposé d'arrondir ce tarif à 3,40 € par repas. La modification choisie serait applicable au 1^{er} septembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide l'augmentation du tarif du repas exceptionnel à 3,40 € pour le restaurant scolaire ;**
- **Rend cette augmentation applicable à compter du 1^{er} septembre 2011.**

✓ **Admission en non-valeur – Budget Commune**

Une admission en non-valeur d'un montant de 204 € doit être votée par le conseil municipal sur le budget principal. Elle avait déjà été votée sur le budget cuisine centrale, alors que c'est bien le budget de la commune qui est concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide l'admission en non valeur de la créance jugée irrécouvrable par le Trésor Public, ci-dessus mentionnée, pour le budget Commune.**

✓ **Admission en non-valeur – Budget Cuisine centrale**

Une admission en non-valeur d'un montant de 7,70 € doit être votée par le conseil municipal sur le budget Cuisine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide l'admission en non valeur de la créance jugée irrécouvrable par le Trésor Public, ci-dessus mentionnée, pour le budget Cuisine centrale.**

✓ **Acquisition d'ouvrages à la médiathèque - Demande de subvention au Conseil Général**

Suite aux travaux effectués à la médiathèque, le Conseil général propose une subvention pour l'acquisition d'ouvrages : 50 % d'une dépense plafonnée à 7630 € HT, avec un budget qui doit être au moins de 1,52 € par habitant consacré à ce type de dépense.

7623,74 € ayant été dépensés en acquisitions d'ouvrages en 2010, les conditions sont remplies puisque cette somme correspondait à un montant de 2,36 € par habitant.

Il est proposé au Conseil d'acter cette demande de subvention.

Acquisition d'ouvrages dans le cadre de la réhabilitation de la médiathèque communale			
Année 2010	7 623,74 €	HT	8067,45 € TTC
TOTAL	7 623,74 €	HT	

Financement			
Autofinancement	3 811,87 €	HT	50%
Conseil Général (Subvention Sollicitée)	3 811,87 €	HT	50%
TOTAL	7 623,74 €	HT	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Valide le plan de financement d'acquisition des ouvrages de la médiathèque communale ;**
- **Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor.**

Gestion du Personnel

✓ Mise en place d'un document unique

Afin d'évaluer les risques professionnels encourus par les agents de la commune dans le cadre de leurs missions, et de mener des actions pour y remédier ou l'améliorer, il est prévu de réaliser un Document Unique (DU). Lors de la réunion de conseil du 2 novembre 2010, il a été acté que c'est le Centre de gestion des Côtes d'Armor qui doit réaliser ce document, dans le cadre d'un partenariat au sein de la Communauté de communes.

Le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL apporte un appui financier à la commune pour entreprendre cette démarche.

Un agent du Centre de Gestion, Mme Alice Gaspaillard, doit se rendre sur la commune les 4 et 5 octobre prochains pour réaliser l'évaluation préalable à la rédaction du DU, afin de faire un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de la commune.

Plusieurs groupes de travail seront organisés avec des agents volontaires et le DU devrait être livré à la commune pour le début du mois de décembre.

Mme Véronique Louis fait remarquer que, dans les exploitations agricoles, ce sont les exploitants qui réalisent le document unique, mais M. le Maire rappelle que la multiplicité des missions des agents communaux justifie la réalisation de ce document par des professionnels.

Par contre, une fois réalisé ce document, ce sera à la commune de le mettre à jour annuellement en fonction des évolutions constatées.

Environnement, Urbanisme, Patrimoine, et Parc Matériel Services

✓ Lotissement des Ormes - Lancement des travaux

M. Patrick Maitrallain, adjoint à l'urbanisme, indique que les travaux du lotissement des Ormes devraient commencer à compter de la semaine 39.

Par ailleurs, un devis a été demandé au SDE pour l'effacement des réseaux du lotissement du Sapin vert. Des propositions financières seront discutées lors de la prochaine réunion de conseil.

✓ Etang de Camet – Lancement des travaux

M. Patrick Maitrallain indique que les travaux de l'étang de Camet ont commencé dans le courant du mois d'août dernier. Le terrassement du futur chemin est en cours et la pose du bidim vient de débiter.

Animation

✓ Plans de la commune

M. Louis Allo, adjoint à l'animation, présente les plans de la commune qui ont été livrés à la fin du mois de juillet. Il remercie les personnes qui ont aidé à faire les corrections et enrichir les plans, notamment Christian Bastard et Franck Bréhault.

Il remercie également l'équipe qui participe à l'entretien des sentiers communaux au rythme de trois débroussaillages par an, permettant le passage des promeneurs et des VTT.

Monsieur le Maire félicite M. Allo et toute l'équipe animation pour ce travail.

✓ **Forum des associations**

M. Louis Allo se félicite de la réussite du Forum des associations le 3 septembre dernier, qui a rassemblé un grand nombre de visiteurs dès l'ouverture à 14h00, témoignant du dynamisme des associations locales. Deux champions de France ont également été récompensés à cette occasion.

✓ **Animations d'été – Bilan**

M. Louis Allo présente le bilan de l'exposition « Des hommes des passions », qui s'est tenue cet été, ainsi que les animations du jeudi qui ont été organisées. Il remercie l'ensemble des personnes qui ont aidé au montage de l'exposition et à l'organisation de ces événements.

Il précise enfin que l'exposition sera rouverte les 10 et 11 septembre à l'occasion de la Pomme de terre en fête ; à partir du 20 septembre, les scolaires pourront également la visiter.

Affaires Diverses

✓ **Affaires scolaires - Bilan de rentrée**

M. Henri Hirel, Adjoint aux Affaires scolaires, détaille les effectifs des écoles pour l'année scolaire 2011-2012 :

- Ecole maternelle publique : 116 élèves (4 classes)
- Ecole Elémentaire Publique : 191 élèves (8 classes)
Soit 307 élèves au total.

- Ecole Maternelle Sainte Anne : 56 élèves
- Ecole Elémentaire Sainte Anne : 46 élèves
- Soit 102 élèves au total.

Il déplore que l'école maternelle publique ne puisse pas accueillir davantage d'enfants de moins de trois ans.

Il indique également que la classe informatique mobile a été livrée le 2 septembre dernier et sera opérationnelle dès que les enseignants auront bénéficié d'une formation spécifique pour son utilisation.

M. Denis, Maire, présente un planning des prochaines échéances des mois de septembre et octobre.

Une réunion de travail consacrée au plan de développement de la commune sera organisée le mardi 4 octobre prochain à 18h30 ; la prochaine réunion de Conseil municipal se tiendra le lundi 10 octobre à 20h00.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EXPIRE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H45.